



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 04 mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Excusé : Stéphane TONIZZO pouvoir à Valérie CHALLON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_14_04052026

Contrat restauration scolaire avec GUILLAUD TRAITEUR pour l'année scolaire 2026-2027

Madame le Maire rappelle que la fourniture des repas de restauration scolaire est assurée en liaison froide par GUILLAUD TRAITEUR depuis la rentrée scolaire 2020. Il indique que les prestations fournies sont de qualité et correspondent aux besoins des élèves Susvillois.

Le coût du repas pour l'année 2025-2026 est de 3,90 € HT soit 4,11 € TTC.

Pour l'année 2026-2027, le tarif proposé du repas est de 4.00 € HT soit 4,22 € TTC. Il est précisé que ce tarif comprend 5 composantes, le pain ainsi que la fourniture du four de réchauffe.

Satisfait par la prestation fournie et conscient du contexte d'inflation généralisée, Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de GUILLAUD TRAITEUR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'offre élaborée par GUILLAUD TRAITEUR pour l'année scolaire 2026-2027 pour un coût de repas en liaison froide avec 5 composantes de 4.00 € HT, soit 4,22 € TTC.

Autorise le Maire à signer le contrat de restauration scolaire avec GUILLAUD TRAITEUR aux conditions définies ci-dessus.

Le contrat susmentionné sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 06 mai 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

